

leurs obligations & l'exécutent avec fidélité, ils seront toujours protégés & assistés; c'est pourquoy nous exhortons par les présentes tous les Députés & Sindics desdites Communautés d'accepter cette offre avantageuse, & de comparoître en personne au Quartier-Général de notre Cour, afin d'obtenir les Sauvegardes nécessaires pour prévenir le dommage qu'on pourroit faire à leurs personnes, maisons, biens & à leur subsistance, comme une marque de l'affection & clémence particulière de *Sa Maj. Imp. envers ses très-fidèles peuples & sujets du susdit Etat*, de même que pour recevoir nos derniers ordres concernant tous les particuliers: & si nonobstant cela les habitans des Bourgs & autres lieux du Milanez où les troupes Impériales parviendront, viennent à les abandonner, soit par crainte ou par l'instigation des ennemis, sans avoir aucun sujet de se plaindre des desordres qui pourroient arriver, nous regardetons cela comme une marque autentique de leur mauvaise intention envers l'Empereur notre très-auguste Maître; mais nous espérons que chacun acceptera avec plaisir ces honêtes & justes propositions, qui n'ont pour but que le bien & l'avantage du pays & des fidèles sujets du Milanez; cela est le bon plaisir de Sa Majesté Imp. & notre intention. Signé, LE PRINCE EUGENE DE SAVOYE.

*Un Italien qui nous a envoyé cette Ordonnance l'a accompagnée de la Lettre suivante: elle est datée de Genes le 12. Juillet 1705.*

*Lettre au  
sujet de cette  
Ordonnance*

J E vous envoie, Monsieur, l'Ordonnance que le Prince Eugene fit publier à son arrivée sur les frontières du Milanez; elle m'a paru digne de